Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir

Avis
aux étudiants
de la 1ère année et la 2ème année ENIM
(Rappel)

Tous les étudiants de l'ENIM sont tenus d'effectuer ***deux stages obligatoires*** comme suit :

- Un stage "d'initiation" d'un mois à la fin de la 1ère année.
- Un stage "de perfectionnement" d'un mois à la fin de la 2ème année.

Chaque stage devrait être conclu par un rapport écrit sur ce qui a été fait au cours de la période d'un mois.

L'évaluation des rapports des étudiants et la validation des stages sont effectuées par un jury composé de deux enseignants fixé par le directeur du département concerné.

N.B :

- Durant la formation d'ingénieurs, **une seule affectation** par nature de stage obligatoire (stage d'initiation ou stage de perfectionnement) **est délivrée** pour chaque étudiant ;
- La lettre d'affectation n'est délivrée **qu'aux étudiants qui ont réussi** leurs examens. Si l'étudiant ne réussit pas les examens de l'année à laquelle il est inscrit, le stage d'été ne pourra en aucun cas bénéficier d'une quelconque évaluation ou validation ;
- La gestion des stages se fait exclusivement sur le site de l'ENIM. Pour avoir votre affectation à un stage d'été signée par la direction des stages, suivez les étapes :
  - Etape 1 : Entrer dans l'espace extranet de l'ENIM et accéder à la rubrique « gestion des stages » ;
  - Etape 2 : télécharger le formulaire « demande de stage obligatoire » personnalisé ;
  - Etape 3 : Une fois la demande a été acceptée par la société, vous devez accéder au menu « dépôt de stage obligatoire ». Remplir soigneusement le formulaire qui apparaît, puis cliquer sur « envoyer ».

- Etape 4 : Déposer à la scolarité de l'ENIM l'original de l'offre de stage signé par l'entreprise ou transmettre, par mail, sur l'adresse **« direction.stage.enim@gmail.com »** une copie scannée ;
- Etape 5 : Vous serez informé, au cours de la semaine suivante, par mail de la disponibilité de l'affectation à la scolarité de l'ENIM.

Monastir, le 18-06-2022
La direction des stages